



**Comité permanent de l'industrie, des sciences et  
de la technologie**

**Allocution de Québecor Média inc.,  
en son nom et en celui de sa filiale Vidéotron Itée**

**(La livraison fait foi)**

**31 mars 2021**

Bonjour,

Je m'appelle Pierre Karl Péladeau et je suis président et chef de la direction de Québecor. Je suis accompagné aujourd'hui de Jean-François Pruneau, président et chef de la direction de Vidéotron.

Constatant l'absence d'une réelle concurrence dans le sans-fil ayant comme conséquence des prix parmi les plus élevés des pays industrialisés, dès 2007, le gouvernement fédéral a poursuivi, avec diligence et discipline, une politique visant à permettre l'émergence et la pérennité d'un quatrième joueur sans fil solide, doté de ses propres installations dans toutes les régions du pays. Les conditions mises en place lors de l'enchère AWS de 2008 ont permis la réalisation de ces objectifs. Vidéotron, au Québec, ainsi qu'Eastlink dans les provinces maritimes ont été les chevilles ouvrières de cette politique couronnée de succès. De plus, depuis 2008, nous avons investi plus de 2 milliards de dollars afin d'offrir les meilleurs réseaux et les services les plus innovants au Québec. Le résultat : les Québécois paient aujourd'hui les tarifs sans fil les plus bas au Canada, jusqu'à 35 à 40 % de moins qu'ailleurs au pays<sup>1</sup>. C'est vrai pour les tarifs, mais c'est aussi vrai pour le service à la clientèle, dont tous connaissent le peu de considération que portent les Trois Grands à cet égard.

Tout cela a été rendu possible parce que le gouvernement fédéral a compris, il y a près de quinze ans, qu'une concurrence vigoureuse n'émergerait pas d'elle-même et que des mesures concrètes devaient être mises en place afin de briser l'oligopole des Trois Grands.

Je fais référence spécifiquement à trois mesures:

- 1- les réserves de spectre ;
- 2- le partage obligatoire des tours pour éviter leur prolifération et la pollution visuelle, ainsi que pour accélérer le déploiement du sans-fil; et
- 3- l'itinérance obligatoire.

---

<sup>1</sup> Mémoire du Bureau de la concurrence à l'avis de consultation de télécom CRTC 2019-57 — Autres commentaires du Bureau de la concurrence, 22 novembre 2019.  
Rapport de surveillance des communications du CRTC, Prix mensuels à la fin de l'année 2019 pour les services d'Internet, de téléphone mobile, de téléphone filaire et de télévision, 2020.

Le succès n'a toutefois pas été au rendez-vous partout et le Canada a dû vivre le fiasco de Wind Mobile, dont le financement par des étrangers n'avait pas comme objectif de bâtir un réseau, mais plutôt de verser dans la spéculation. Entre-temps, deux autres nouveaux entrants - Public Mobile et Mobilicity - ont été avalés. Wind a finalement trouvé un solide soutien en Shaw qui s'est montrée parfaitement capable de faire trembler les Trois Grands en Ontario et dans l'Ouest. La transaction proposée par Rogers pour acquérir Shaw aura comme conséquence de revenir à la case zéro et d'éliminer le 4<sup>e</sup> joueur essentiel au maintien d'une réelle concurrence.

Les différentes autorités réglementaires, ainsi que vous les députés, avez à vous poser la question suivante : Les consommateurs des autres provinces méritent-ils de vivre la même expérience que celle vécue par les consommateurs québécois et ceux des provinces maritimes ? C'est-à-dire de pouvoir acheter leurs services d'un fournisseur de confiance et innovant comme Vidéotron qui n'est pas un membre de l'oligopole des Trois Grands.

Une chose est certaine : les dramatiques conséquences entraînées par l'abandon de cette politique favorisant une réelle concurrence ne pourront être contrecarrées par les exploitants de réseaux mobiles virtuels (les « ERMV »), lesquels sont des entités qui n'existent que par leur accès aux réseaux des autres. Étant essentiellement des revendeurs de capacité, ils n'auront jamais le même impact sur le marché que les fournisseurs dotés de leurs propres installations puisqu'ils n'ont pas véritablement les moyens d'innover.

C'est sur la base de notre expérience que je vous affirme ceci, puisque Vidéotron a elle-même été un ERMV avant 2010.

Clairement, ce modèle ne permet pas les attributs et la flexibilité nécessaires pour concurrencer l'oligopole des Trois Grands, lequel contrôle plus de 90% du marché canadien du sans-fil.

Dès lors, si nous voulons une concurrence durable, au bénéfice des consommateurs à long terme, il faut non seulement maintenir et renforcer le modèle de la concurrence fondée sur les installations, mais aussi garder le cap avec la politique du quatrième joueur sans fil.

Rogers et Shaw ont plaidé devant vous que les investissements dans le 5G justifient la concentration du marché. Cette affirmation est assez surprenante, car pas plus tard qu'en décembre dernier, Shaw écrivait au présent comité ce qui suit :

*« L'arrivée de Freedom a modifié la dynamique du marché, ce qui a amené les trois géants à réduire considérablement les frais de dépassement et à proposer un volume de données beaucoup plus considérable à des prix beaucoup plus bas. Cependant, les arguments des trois géants contre les mises en réserve doivent être pris pour ce qu'ils sont : une tentative manifeste et désespérée de contrecarrer l'entrée et l'expansion de concurrents régionaux tels que Shaw, afin de maintenir et de consolider leur position dominante sur le marché du 5G.<sup>2</sup> »*

En conclusion, nous vous invitons à avoir le courage d'assujettir la transaction principale, celle du regroupement des réseaux filaires, à la cession des actifs de Freedom Mobile en y incluant les conditions nécessaires à l'exploitation efficace d'un réseau sans fil, dont la détention du spectre, des ententes d'itinérance, le partage des tours et une entente équitable pour l'utilisation du réseau de transport filaire (backhaul).

Vous avez les moyens législatifs et le devoir de protéger vos électeurs afin qu'ils puissent bénéficier d'un environnement concurrentiel, des choix nombreux et des prix plus bas.

Merci de votre attention.

---

<sup>2</sup> Mémoire de Shaw déposé le 18 décembre 2020 au comité INDU dans le cadre de son étude sur l'accessibilité et l'abordabilité des services de télécommunication